

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Je soussigné(e) _____

Les personnes morales doivent indiquer les nom(s), prénom(s) et qualité de la/des personne(s) physique(s) qui signe(nt) ce formulaire de vote par correspondance pour leur compte. Si le ou la soussigné(e) n'est pas une personne physique qui signe ce formulaire de vote par correspondance lui-même ou elle-même, le ou la signataire déclare par la présente et garantit à Syensqo SA d'avoir les pleins pouvoirs de signer ce formulaire de vote par correspondance pour le compte du ou de la soussigné(e).

propriétaire de _____ actions, à la date d'enregistrement, de Syensqo SA, ayant son siège social à la rue de la Fusée 98, 1130 Bruxelles,

exerce mon droit de vote dans le sens suivant sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de Syensqo SA qui aura lieu le jeudi 23 mai 2024 à 10h30 (heure belge) au Dome Eventhall, Boulevard Lambert 1, 1000 Bruxelles.

Le présent vote vaut également pour toute Assemblée Générale qui sera convoquée avec le même ordre du jour à condition que l'actionnaire se conforme aux procédures d'enregistrement et de confirmation prévues pour ladite Assemblée.

Assemblée Générale Ordinaire

1. Prise de connaissance du rapport de gestion de l'exercice social 2023
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire pour l'exercice social 2023.
3. Prise de connaissance des comptes consolidés de l'exercice social 2023 et du rapport du commissaire sur les comptes consolidés.
4. Approbation des comptes annuels statutaires de l'exercice social 2023 – Affectation du résultat et fixation du dividende.
Proposition de résolution : il est proposé d'approuver les comptes annuels statutaires de l'exercice social 2023 et l'affectation du résultat de l'exercice et de fixer le dividende brut par action à 1,62 EUR payable à partir du 31 mai 2024.

POUR CONTRE ABSTENTION

5. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social 2023

Proposition de résolution: il est proposé de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social 2023.

POUR CONTRE ABSTENTION

6. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social 2023

Proposition de résolution: il est proposé de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social 2023.

POUR CONTRE ABSTENTION

7. Rapport de rémunération sur l'exercice social 2023

Proposition de résolution: il est proposé d'approuver le rapport de rémunération 2023, inclus dans le Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion de l'exercice social 2023.

POUR CONTRE ABSTENTION

8. Rémunération des administrateurs non-exécutifs

Proposition de résolution: sur recommandation du Comité de Rémunération et conformément à la Politique de Rémunération, il est proposé qu'à compter du 1er janvier 2024, la rémunération des administrateurs non-exécutifs, composée d'une rémunération annuelle fixe au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration et de jetons de présence par réunion du Conseil d'Administration ou de Comités, soit fixée comme suit :

- Rémunération annuelle fixe:

Conseil d'Administration	
Président	€ 300.000
Autres Membres	€ 75.000
Comité d'Audit	
Président	€ 35.000
Autres Membres	€ 20.000
Autres Comités	
Présidents	€ 18.000
Autres Membres	€ 10.000

- Jetons de présence par réunion du Conseil d'Administration et de Comités:

Les jetons de présence s'élèvent à € 1.000 pour la participation aux réunions du Conseil d'Administration ou de Comités; ce montant est majoré de € 1.000 supplémentaires pour chaque réunion pour les membres du Conseil d'Administration ou de Comités qui sont établis en dehors de l'Europe et qui voyagent de manière intercontinentale pour assister en personne aux réunions du Conseil d'Administration ou des Comités.

Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit pas de jetons de présence pour les réunions du Conseil d'Administration ou des Comités.

POUR CONTRE ABSTENTION

9. Mission au commissaire pour l'assurance de l'information en matière de durabilité

Proposition de résolution: Sur recommandation du Comité d'Audit et des Risques, il est proposé de confier au commissaire de la Société, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est situé Kouterveldstraat 7b, 1831 Diegem, Belgique, représentée par Marie Kaisin, la mission spécifique relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité, telle que prescrite par la directive européenne 2022/2464 du 14 décembre 2022 du Parlement européen et du Conseil européen sur les rapports de durabilité des entreprises, pour une durée égale à la durée du mandat actuel du commissaire de la Société.

POUR CONTRE ABSTENTION

10. Délégation de pouvoirs

Proposition de résolution: Il est proposé de donner à Aminata Kaké (Corporate Secretary & Deputy General Counsel) et Olivia Szerer (Senior Corporate Legal Counsel), agissant individuellement, tous pouvoirs pour accomplir les formalités de publication nécessaires à la publication des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire, avec pouvoir de substitution.

POUR CONTRE ABSTENTION

11. Divers

Protection des Données

Syensqo est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires dans le cadre de l'Assemblée conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données.

Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés. Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs.

Les actionnaires peuvent consulter la "Politique de Protection des Données et de la vie privée" via le lien (<https://www.syensqo.com/en/investors/shareholders-meetings>).

Ils peuvent demander l'accès à leurs données et leur modification éventuelle en contactant Madame Michèle Vervoort, Syensqo SA, 98, [rue de la Fusée – 1130 Bruxelles \(Belgique\)](#) (n° de tel : +32 (0) 2 264 19 12 / e-mail : michele.vervoort-ext@syensqo.com).

Ce formulaire sera considéré comme nul et non avenu **dans son intégralité** si l'actionnaire n'a pas indiqué ci-dessus son choix concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'actionnaire qui aura exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la société ne pourra pas voter par procuration à l'Assemblée Générale pour le nombre de voix déjà exprimées.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent se conformer aux formalités pratiques. Syensqo SA devra être en possession du présent formulaire, **dûment complété et signé, le 17 mai 2024 au plus tard**. Toutes les formalités pratiques sont reprises dans la convocation aux Assemblée Générale Ordinaire.

Ce formulaire peut être envoyé par courrier au siège de la société : Syensqo SA, Assemblée Générale, 98 rue de la Fusée à 1130 Bruxelles, soit par voie électronique à l'adresse e-mail ag@syensqo.com. +32-(0)2.264.19.12. Dans le cas d'un envoi par voie électronique, il suffit de renvoyer une copie scannée ou photographiée du formulaire complété et signé.

Fait à _____, le _____ 2024.

Signature